N	°4	2



## **DÉCISION DE M. LE MAIRE**

### ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

« Accord-cadre pour missions de contrôle technique (CT) et de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) pour le compte de la ville ».

Consultation N°24MA-06

#### M. le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définissant les procédures formalisées, ainsi que, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant leurs avenants et toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres passés selon les procédures formalisées;

Vu les offres présentées par BTP Consultants, Apave Infrastructures Constructions, COREEX, Sud Est Prévention, Bureau Alpes Contrôle, et Socotec Construction pour le lot n°1 « Contrôle Technique » et par LM Coordination, JMATEC, AC & MO, BTP Consultants, Bureau Veritas Construction, AASCO, Sud Est Prévention, Apave Infrastructures Socotec Construction et Bureau Alpes Contrôles pour le lot n°2 « Coordination Sécurité et Protection de la Santé », dans le cadre de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant les offres présentées par BTP Consultants en vue de l'attribution du marché public n°24017 pour le lot n°1 « Contrôle Technique » et par LM Coordination en vue de l'attribution du marché public n°24018 pour le lot n°2 « Coordination Sécurité et Protection de la Santé » se révèlent être les offres les plus avantageuses et conformes aux attentes de la commune ;

# **DÉCIDE:**

## Article 1:

L'offre présentée par la société BTP Consultant, domiciliée 40 avenue Théroigne de Méricourt à Montpellier est retenue pour l'attribution du marché public n°24017, portant marché de contrôle technique pour un montant annuel maximum de 25.000 € HT, soit 100.000 € HT sur la durée de l'accord-cadre de 48 mois.

N°42



#### Article 2:

L'offre présentée par la société LM Coordination, domiciliée 17 avenue de Saint Just à Creissan est retenue pour l'attribution du marché public n°24018 portant marché de coordination sécurité et protection de la santé pour un montant annuel maximum de 25.000 € HT, soit 100.000 € HT sur la durée de l'accord-cadre de 48 mois.

#### Article 3:

Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la ville de Mèze au compte 2031 - chapitre 20.

#### Article 4:

Le Maire, par délégation n°15 en date du 15 décembre 2021, autorise M. Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

#### Article 5:

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site de la ville de Mèze,
- transmission au Préfet de l'Hérault.

#### Article 6:

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	17-05-2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	17-05 224
Acte publié, affiché et notifié le	A-05-2024

**ACTE EXECUTOIRE** 

Fait à Mèze, le 15 mai 2024

Le Maire, Thierry BAËZA

